



Le 22/10/19

« Allo Docteur »

Nous ne sommes pas encore dans une réserve de fous, ni de débiles mentaux, mais certains voudraient-ils nous le faire croire ?

Nous rappelons au Médecin de Prévention ce que nous savons de l'enfumage du Jeudi 26 Septembre. Ce sont 9050 tonnes de produits plus ou moins toxiques et polluants qui ont été détruites. Si la plupart des produits brûlés disposent d'une fiche d'identité approximative fournie par Lubrizol, près de 80 tonnes d'entre eux sont « sans-papiers ».

Certaines saloperies n'étaient pas considérées comme dangereuses comme le 9990 EM dont 25 tonnes ont brûlé !!!! Inquiétez-vous de la série 9990 qui n'est pas utilisée en confiserie, cette substance est susceptible de provoquer une allergie cutanée et s'avère toxique pour les organismes aquatiques entraînant des effets néfastes à long terme.

Les fiches de données de sécurité de l'entreprise Lubrizol recommandent pour ce fameux produit 9990 EM les conseils suivants :

- *D'éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs,**
- *Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail,**
- *Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage,**
- *Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation,**
- *Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation de la peau ou une éruption cutanée se produit,**
- *Obtenir une assistance médicale. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**

Inoffensive vraiment ? Ce n'est pas Tchernobyl ici mais quand même !

« PREVENTION CONNAIS PAS »

La catastrophe de Lubrizol, confortent nos interrogations.

Pour beaucoup d'entre nous, la prévention consiste à chercher la source du risque, identifier son origine afin de l'éradiquer.

Ce qui est dangereux doit être supprimé, tout au moins fortement atténué.

Dans la fiche de poste du médecin de prévention figure la prévention !

Il doit participer à la transformation des conditions de travail dans le cadre de sa mission de prévention de la santé, analyser les stratégies de défense des salariés face aux agressions, prendre en compte les dégradations de travail pour intervenir.

« FAITES LE 15 »

Nos collègues pompiers, heureusement pour eux ont un médecin de prévention digne de ce nom ! Une batterie de 800 ordonnances a été remise pour ceux qui ont été sur le site Lubrizol. Les premiers résultats révèlent des indices portant sur des pathologies affectant le foie et le rein. Le médecin et le CHSCT avaient orienté leurs recherches sur ces deux organes.

Espérons que notre « **copine** » s'inspire de ces exemples !!!

Pour notre « **copine médecin** », nous lui rappelons que les personnes sous le panache des fumées ont eu autant de risques. Dixit les pompiers !

A elle aussi d'initier notre intégration dans le protocole commun regroupant les agents de Lubrizol, du SDIS et de la Police Nationale.

Désolé de lui trouver du boulot, mais elle devra participer à l'expertise sur le traitement de cette catastrophe sanitaire et environnementale ; sur ce qui a été fait et ce qu'il faudrait anticiper la prochaine fois en lien avec les experts indépendants.

« DITES 33 »

Notre bon médecin qui ne siège jamais aux commissions de réforme mais qui est adepte de la retraite pour invalidité ou l'inaptitude à un métier, nous ramène à notre introduction chez les « **foldings** ».

De passage à la DEPN, le jeudi 27 septembre, elle a rassuré tout le monde en leur disant « **Ce n'est pas non plus Tchernobyl ici** ».

Jeudi 3 Octobre lors du CHSCT extraordinaire sur « **l'événement Lubrizol** », la CGT dénonce la gestion du personnel à la DMP qui se situe au pied de l'usine, notre carabin persiste et déclare « **on n'allait pas non plus leur mettre un scaphandre.** » Le personnel appréciera !!!

